Certes, les incantations, les talismans et "At-Tiwalah" sont du polythéisme.

ʿAbdouLlâh ibn Masʿoûd (qu'Allah l'agrée) relate qu'il a entendu le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dire : « Certes, les incantations, les talismans et "At-Tiwalah" sont du polythéisme. »

[Authentique] [Rapporté par Abû Dâwud, Ibn Mâjah et Ahmad]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a expliqué que pratiquer certaines choses relève du polythéisme, parmi elles : Premièrement : les incantations ; ce sont des paroles par lesquelles les gens demandaient la guérison avant l'Islam et qui contiennent du polythéisme. Deuxièmement : les talismans de perles et autres choses du genre ; c'est ce qui était accroché aux enfants, aux bêtes et autres en vue de repousser le mauvais œil. Troisièmement : "At-Tiwalah" ; c'est ce qu'on fabrique pour susciter l'amour de l'un des deux conjoints pour l'autre. Ces affaires là font partie du polythéisme ; ceci, car c'est le fait de considérer qu'une chose est une cause alors que ce n'est ni une cause religieuse légale attestée par une preuve, ni une cause tangible attestée par l'expérience. Quant aux causes religieuses légales comme la lecture du Coran ou celles qui sont tangibles comme les médicaments dont l'efficacité est attestée par l'expérience, il est permis d'y avoir recours tout en ayant la croyance que ce ne sont que des causes, et que le bénéfice ou le préjudice qu'on peut en tirer est dans la Main d'Allah.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5273